

# BAREME HONORAIRES DE : Ferdinand Courty

Agent commercial indépendant inscrit au RSAC de Colmar

Sous le numéro : 513 913 624

Un accompagnement personnalisé pour  
Réussir votre projet immobilier

| <b>BAREME TRANSACTIONS</b> |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| <b>Prix de Vente TTC</b>   | <b>Honoraires TTC</b> |
| 0 € à 60 000 €             | 5000 euros            |
| 60 001 € à 120 000 €       | 5% (mini 6000 €)      |
| 120 001 € à 160 000 €      | 5% (mini 7000 €)      |
| 160 001 € à 200 000 €      | 5% (mini 8000 €)      |
| 200 001 € à 250 000 €      | 5% (mini 10000 €)     |
| 250 001 € à 300 000 €      | 5% (mini 12500 €)     |
| 300 001 € à 350 000 €      | 5% (mini 15000 €)     |
| 350 001 € à 400 000 €      | 5% (mini 17500 €)     |
| 400 001 € à 500 000 €      | 5% (mini 20000 €)     |
| 500 001 € à 750 000 €      | 5% (mini 25000 €)     |
| 750 001 € à 1 000 000 €    | 5% (mini 37500 €)     |
| + 1 000 000 €              | 50000 euros           |

- Le barème s'applique aux transactions habitations (appartements, maisons, terrains, immeubles) et aux transactions commerciales (locaux pro, FDC, droit au bail) ainsi qu'aux mandats de recherche
- Les honoraires s'entendent à charge vendeur (sauf convention contraire pour un mandat de vente mentionnant des honoraires à charge acquéreur et les mandats de recherche à charge acquéreur)
- Honoraires calculés sur le prix de vente hors honoraires
- La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle, uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente (cf note de préconisations de la DGCCRF suite Arrêté du 10/01/2017)
- Les honoraires affichés sur le barème doivent être "effectivement pratiqués" à l'issue des transactions réalisées (La négociation doit rester exceptionnelle et proche des conditions du barème)
- En cas de %, celui-ci s'applique en totalité sur prix du bien (pas de % cumulatifs par tranche)
- En cas de délégation par une autre agence, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat
- Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique

Barème applicable pour les mandats à compter du 09/04/2018

Le réseau Immosurmesure est composé d'agents commerciaux juridiquement et financièrement indépendants dont l'activité s'effectue en France entière. Chaque Agent commercial déclare sur sa page professionnelle son propre barème d'honoraires répondant au marché local et au service proposé, au type de bien à vendre et au prix de celui-ci



SARL FIT2 - SIRET 52059274200016  
R.C.S. Strasbourg

Carte Professionnelle

T : CPI67012016000010369

Caisse de Garantie/ RCP : GALIAN

# Barème Locations Immobilier résidentiel

## *Honoraires bailleur*

|  | <b>ZONE TRÈS TENDUE (1)</b> | <b>ZONE TENDUE (2)</b> | <b>ZONE NON TENDUE</b> |
|--|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Visites, constitution du dossier, rédaction du bail</b> | 12 € / m <sup>2</sup>       | 10 € / m <sup>2</sup>  | 8 € / m <sup>2</sup>   |
| <b>Etat des lieux</b>                                      | 3 € / m <sup>2</sup>        | 3 € / m <sup>2</sup>   | 3 € / m <sup>2</sup>   |

## *Honoraires Locataire*

|  | <b>ZONE TRÈS TENDUE (1)</b> | <b>ZONE TENDUE (2)</b> | <b>ZONE NON TENDUE</b> |
|--|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Visites, constitution du dossier, rédaction du bail</b> | 12 € / m <sup>2</sup>       | 10 € / m <sup>2</sup>  | 8 € / m <sup>2</sup>   |
| <b>Etat des lieux</b>                                      | 3 € / m <sup>2</sup>        | 3 € / m <sup>2</sup>   | 3 € / m <sup>2</sup>   |

(1) Périmètre de la zone très tendue au 01/10/2017 : communes listées à l'annexe 1 tableau A bis de l'arrêté du 30 septembre 2014 pris en application

de l'article R. 304-1 du code de la construction et de l'habitation

(2) Périmètre de la zone tendue au 01/10/2017 : communes listées au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe

annuelle sur les logements vacants instituée (sauf si figurent déjà en zone très tendue)

- Le montant maximal des honoraires facturés à chacune des parties à part égale ne dépassera un mois de loyer hors charges (soit 8.5 % ttc)
- Les honoraires imputés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le Décret 2014-890 du 1er août 2014, auquel cas les honoraires seront écrêtés.
- Pour une même location, les honoraires seront appelés aux deux parties, bailleur et locataire.
- La valeur m<sup>2</sup> s'entend habitable.

## Avis de valeur :

200 € TTC (sauf signature immédiate d'un mandat de vente)

*Barème applicable pour les mandats à compter du 09/04/2018*

Le réseau Immosurmesure est composé d'agents commerciaux juridiquement et financièrement indépendants dont l'activité s'effectue en France entière. Chaque Agent commercial déclare sur sa page professionnelle son propre barème d'honoraires répondant au marché local et au service proposé, au type de bien à vendre et au prix de celui-ci



SARL FIT2 SIRET 52059274200016

R.C.S. Strasbourg

Carte Professionnelle

T : CPI67012016000010369

Caisse de Garantie/ RCP : GALIAN